

Berne, le 28 novembre 2022

## **Session d'hiver 2022 : recommandations d'AvenirSocial**

Chers membres du Conseil national,

En tant qu'association professionnelle du travail social, [AvenirSocial](#) représente les intérêts des professionnel-le-s au bénéfice d'une formation tertiaire en travail social, éducation sociale, animation socioculturelle, animation communautaire, éducation de l'enfance et en maîtrise socioprofessionnelle.

**Ce que vous décidez en tant que parlementaire a des conséquences directes pour la profession, les professionnel-le-s et les bénéficiaires du travail social.** En tant qu'association professionnelle, nous souhaitons que vos décisions conduisent à plus de solidarité et de justice sociale. Nous voulons aussi donner à chaque personne les outils qui lui permettent une participation autonome à la vie sociale.

Nous avons le plaisir de vous présenter ci-dessous nos recommandations sur des objets qui figurent à l'ordre du jour de la session d'hiver et qui concernent directement le travail social. Vous trouverez [ici](#) nos recommandations concernant les objets précédents.

### **Priorité : [21.454](#) – initiative parlementaire « Pour que les conditions d'accès à l'aide sociale et les conséquences du fait d'y accéder ne deviennent pas des éléments de paupérisation supplémentaires »**

*Traitement sous « Initiatives parlementaires 1<sup>re</sup> phase » le 5, 6, 8, 12, 13, 14 ou 15 décembre 2022*

*Recommandation : accepter*

L'initiative parlementaire demande que la loi en matière d'assistance (LAS) et/ou tout autre acte législatif soient modifiés afin de supprimer les obstacles au retrait de l'aide sociale. Comme le révèlent les études, [au moins 30% des ayant droits à l'aide sociale renoncent à la demander](#). Le fait de renoncer à des prestations d'assistance légitimes implique de vivre dans une grande pauvreté et a de graves conséquences pour les personnes concernées et leur entourage.

Cet ajustement législatif devrait supprimer l'obligation de rembourser les prestations perçues à la fin de l'aide sociale. De plus, les traitements différenciés des différentes parties prenantes, par exemple en raison de la nationalité, devraient cesser.

AvenirSocial plaide pour l'adoption de cette initiative parlementaire, car [les chiffres montrent](#) que moins il y a d'obstacles à surmonter sur le chemin des bénéficiaires de l'aide sociale, plus une situation d'urgence peut être rapidement surmontée et durablement évitée.

**22.043 – « Mieux vivre à la retraite (initiative pour une 13<sup>e</sup> rente AVS) »**

*Traitement le mercredi 14 décembre 2022 et le jeudi 15 décembre 2022*

*Recommandation : accepter*

Personne ne souhaite passer ses dernières années dans une situation de précarité financière. Et pourtant, manquer de ressources au crépuscule de sa vie est une réalité de plus en plus fréquente en Suisse. Selon [Pro Senectute](#), presque 300 000 personnes à la retraite vivent sur le seuil de la pauvreté. La répartition est inégale : les femmes, les personnes sans passeport suisse, les personnes peu formées et celles ayant de bas revenus, et donc moins de réserves financières, présentent un risque plus élevé de vivre dans la pauvreté après le départ à la retraite.

AvenirSocial soutient donc cette initiative, car elle augmente la marge de manœuvre financière indispensable des personnes retraitées et qu'elle entend permettre aux personnes âgées une vie dans la dignité.

**22.404 – Initiative parlementaire CIP-CN « Pour une réelle naturalisation facilitée de la troisième génération »**

*Traitement sous « Initiatives parlementaires 1<sup>re</sup> phase » le 5, 6, 8, 12, 13, 14 ou 15 décembre 2022*

*Recommandation : accepter*

AvenirSocial est d'avis que, là où se situe le centre de nos intérêts, là où nous vivons, où nous nous formons et travaillons, nous devrions pouvoir participer aux décisions qui concernent justement ces aspects. Dans notre pays, ce n'est possible que pour les personnes qui disposent de la nationalité suisse. Nous soutenons donc la revendication de cette initiative parlementaire, qui demande de modifier la loi sur la nationalité afin de réellement simplifier la naturalisation facilitée de la troisième génération.

Il est nécessaire de réviser la loi sur la nationalité, car la population avait clairement adopté en 2017 la naturalisation facilitée de la troisième génération. La pratique révèle toutefois que les obstacles sont trop élevés et, par conséquent, le nombre de naturalisations bas.

Nous vous remercions de prendre en considération nos préoccupations. Je reste volontiers à votre disposition pour toute question.

Meilleures salutations,

Annina Grob  
Co-secrétaire générale